

19 juil 2019 -18:39

Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 19 juillet 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Répartition du nombre maximum de programmes de soins spécialisés "soins de l'accident vasculaire cérébral aigu impliquant des procédures invasives"

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à répartir entre les différentes autorités d'agrément le nombre maximum de programmes de soins spécialisés "soins de l'accident vasculaire cérébral aigu impliquant des procédures invasives".

La répartition suivante a été proposée :

- Région wallonne : maximum 5 centres
- Région de Bruxelles-Capitale : maximum 3 centres
- Région flamande : maximum 7 centres

Cette répartition a été fixée dans un protocole d'accord du 25 mars 2019. Par ce projet d'arrêté royal, elle est insérée dans l'arrêté royal du 16 décembre 2018.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 décembre 2018 fixant le nombre maximum de programmes de soins spécialisés "soins de l'accident vasculaire cérébral aigu impliquant des procédures invasives"

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Avantages accordés aux prestataires de soins conventionnés après la prise de la pension légale de retraite

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant un régime d'avantages aux dispensateurs de soins qui ont pris leur pension légale de retraite et sont conventionnés.

Les dispensateurs de soins qui ont pris leur pension légale depuis le 1er janvier 2016 mais qui continuent une activité en tant que dispensateur de soins conventionné n'ont plus droit au statut social. Le projet prévoit une prime similaire au statut social pour les dispensateurs de soins qui ont pris leur pension légale et sont conventionnés, à condition de satisfaire aux conditions en vigueur.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal instaurant un régime d'avantages aux dispensateurs de soins qui sont réputés avoir adhéré aux accords et conventions après la prise de la pension légale de retraite

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Modification du règlement général sur les frais de justice en matière répressive

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le règlement général sur les frais de justice en matière répressive.

Le projet d'arrêté royal modifie la référence à la législation selon laquelle les frais de justice en matière répressive doivent être payés à l'Administration générale de perception et de recouvrement du SPF Finances.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal adaptant le règlement général sur les frais de justice en matière répressive en ce qui concerne le paiement des sommes dont le recouvrement est poursuivi par le fonctionnaire compétent du Service public fédéral Finances chargé de la perception et du recouvrement des créances non fiscales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Signature d'un protocole d'accord pour les reproductions sur papier

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Sophie Wilmès et du ministre de l'Agenda numérique Philippe De Backer, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la signature d'une convention de protocole relative aux reproductions sur papier avec la société de gestion des auteurs et éditeurs Reprobel.

Par le biais de cette convention, un nouvel arrangement est trouvé en ce qui concerne les rémunérations dues par l'Etat fédéral pour les photocopies (rémunération pour reprographie) et désormais aussi, suite à la nouvelle réglementation, pour les impressions (rémunération légale des éditeurs). Pour la rémunération pour les impressions, un paiement complémentaire est en outre prévu pour l'année de référence 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de
la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Commande complémentaire dans le cadre du projet "Finance as a service"

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Sophie Wilmès et du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une commande complémentaire dans le cadre du projet "Finance as a service" (FAAS).

L'objectif du projet FAAS est d'offrir aux différentes institutions fédérales un paquet standard de gestion financière et comptable afin de satisfaire aux obligations découlant de la loi du 22 mai 2003 relative à l'organisation du budget et des comptes de l'État fédéral et d'améliorer l'exactitude des documents comptables et des rapports financiers des institutions concernées.

Dans la phase de conception de ce projet, qui est réalisé et financé en collaboration entre le SPF BOSA et la Régie des bâtiments, les exigences techniques sont devenues plus claires. La commande supplémentaire doit permettre, compte tenu des besoins plus importants, de disposer en temps utile d'une solution modèle prête à être mise en œuvre le 1er janvier 2020 pour la Régie des bâtiments, qui fait office d'institution pilote, et qui peut ensuite être mise à la disposition des autres institutions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

<http://www.wilmes.belgium.be>

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Accidents du travail : exécution de modifications concernant les risques aggravés de manière disproportionnée

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute des modifications relatives aux risques aggravés de manière disproportionnée, concernant les accidents du travail.

Le projet donne exécution aux modifications légales insérées par la loi du 21 décembre 2018 portant des dispositions diverses en matière sociale dans la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail. Il s'agit de modifications concernant les risques aggravés de manière disproportionnée. Le concept de « risque aggravé » a pour objectif la réduction des accidents du travail en mettant l'accent sur l'importance de la prévention. La loi du 21 décembre 2018 a ainsi créé la possibilité de faire appel à un institut de prévention relevant d'une commission paritaire déterminée. L'arrêté royal du 23 décembre 2008 doit donc être adapté à ces modifications.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 2008 portant exécution de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail en matière de risques aggravés de manière disproportionnée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Accès aux données relatives aux origines de l'adopté

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la collecte, la conservation et l'accès aux informations relatives à l'origine de l'adopté.

L'objectif du projet est de créer une base légale afin de permettre à l'Autorité centrale fédérale de restituer aux adoptants les documents originaux nécessaires à la reconnaissance.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 avril 2017 relatif à la collecte, la conservation et l'accès aux informations relatives aux origines de l'adopté

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Amélioration de l'indemnisation des victimes de l'amiante

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal exécutant la loi améliorant l'indemnisation des victimes de l'amiante.

Le projet apporte un certain nombre d'adaptations découlant de la loi du 5 mai 2019.

Il s'agit entre autres des améliorations suivantes :

- La liste des maladies qui entrent en ligne de compte pour une indemnisation est élargie au cancer du poumon et au cancer du larynx sous les mêmes conditions qu'en maladies professionnelles. Jusqu'à présent, seuls le mésothéliome et l'asbestose étaient concernés.
- Dans le cadre de l'asbestose et du mésothéliome, les ayant-droit recevaient une rente en cas de décès. Les ayant-droits bénéficient désormais du même avantage pour des cancers du poumons et du larynx.
- Les victimes ne recevaient jusqu'à présent d'intervention qu'à partir de la date de leur demande. Désormais, elles recevront cette intervention à partir du diagnostic, avec un maximum de 120 jours entre le diagnostic et la demande.
- L'introduction d'une demande en maladies professionnelles vaut pour le fonds amiante (et inversement) pour la reconnaissance des 2 nouvelles affections: cancers du larynx et cancers du poumon provoqués par l'amiante (cumul plafonné des deux indemnisations).

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal exécutant la loi du 5 mai 2019 améliorant l'indemnisation des victimes de l'amiante

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 9 juillet 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 août au 2 septembre 2019. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Clause de modification d'un marché public pour l'alignement du nouveau système Schengen

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé une clause de modification d'un marché public de services pour l'alignement du nouveau système d'information Schengen.

La clause de modification concerne la prolongation du marché du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2020 inclus. Elle s'inscrit dans un marché public relatif à la mise à disposition de personnel, chargé de l'alignement du système d'information Schengen belge (NS.SIS) sur le nouveau système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) au profit de la police fédérale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Sécurité et Intérieur : marché public relatif à des services de gardiennage

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour des services de gardiennage.

Il s'agit d'un marché de services de gardiennage pour le SPF Intérieur et différents services publics fédéraux participants, via une procédure négociée avec publicité préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de quatre marchés publics pour la Défense.

Il s'agit :

- d'un contrat de maintenance ouvert pluriannuel pour les composants du *Missile Warning System* embarqués sur les avions F-16
- de deux marchés publics relatifs à l'acquisition d'un outil d'analyse et d'une capacité de collecte dans le cadre des programmes *Signal Intelligence (SINGA II)*, y compris deux contrats de maintenance pluriannuel de quatre ans
- d'un marché public relatif à un marché ouvert pluriannuel pour l'acquisition et la livraison de carburant au profit des avions et des hélicoptères de la Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Régie des bâtiments : regroupement des justices de paix de Boussu et Colfontaine

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prise en location d'une partie d'un bâtiment à Boussu dans le cadre du regroupement des justices de paix de Boussu et Colfontaine.

Il s'agit d'un dossier pour la prise en location d'une partie du bâtiment sis rue Grande Campagne 34 à Boussu pour l'hébergement des justices de paix regroupées de Boussu et Colfontaine, ainsi que de la prise en charge d'une partie des travaux de première installation. Le contrat de bail est conclu pour 9 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Recours en annulation d'un décret de la Région wallonne sur l'interdiction de survol des réserves naturelles avec un drone

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'introduction d'un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle du décret de la Région wallonne visant à interdire le survol des réserves naturelles avec un drone.

La Région wallonne a adopté le 14 février 2019 un décret par lequel elle modifie la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, en vue d'interdire le survol des réserves naturelles avec un drone. Par l'adoption de ce décret, la Région wallonne n'a pas respecté les règles de répartition de compétences entre l'Etat fédéral et les entités fédérées. Dans ce cadre, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'introduction d'un recours en annulation de ce décret devant la Cour constitutionnelle. Il a également approuvé les termes du projet de requête en annulation et demande à ce que celui-ci soit finalisé afin d'être introduit à temps.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.

Le projet vise à modifier l'arrêté royal du 2 novembre 2017 relatif au transport des marchandises dangereuses par chemin de fer, à l'exception des matières explosibles et radioactives. L'objectif est de transposer en droit belge la directive européenne 2018/1846 qui adapte au progrès scientifique et technique les annexes de la directive 2008/68/CE relative au transport intérieur des marchandises dangereuses.

Outre la mise en conformité nécessaire, ce projet d'arrêté royal prévoit la fourniture à l'autorité de sécurité, par les entreprises concernées, d'informations relatives à leurs conseillers à la sécurité ainsi que la réalisation, par ces entreprises, d'un rapport annuel.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 novembre 2017 relatif au transport des marchandises dangereuses par chemin de fer, à l'exception des matières explosibles et radioactives

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre : trois subventions (asbl Service Social commun aux Services publics fédéraux et à la Régie des bâtiments / Palais des Beaux-Arts - Exposition "Keith Haring. A retrospective" / asbl "Brussels Major Events")
- Justice : 15 dossiers (Impression, fourniture et livraison d'enveloppes et d'autre part fourniture et livraison d'étuis postaux / Optimisation infrastructure SAS - Crossborder / Achat et/ou location de laptops et desktops / Technical consultancy - GDPR / Livres, journaux et banques de données / Etat estimatif du SE ICT / Subside à la Commission de conciliation - Construction / Contribution financière de la Belgique en faveur d'UNIDROIT pour l'année 2019 / Accord de coopération AIVD / Accord de coopération pour la protection de la Jeunesse - Communauté française & flamande / Contributions centres d'accueil SURYA, PAGASA, PAYOKE - Crédits provisoires et IDP 26/04/2019 / Traductions écrites / Accueil multifonctionnel Palais de justice d'Anvers / Subsidés Centres d'appui délinquants sexuels - CAB, UFC et UPPL)
- Finances :
 - 11 dossiers (Prestations occasionnelles de nettoyage des locaux / Achat et/ou maintenance de licences Infosphere Information Server et Cognos / Maintenance de l'application UBO et E-Depo / Préparation audit 2020 OCDE AEOI / Attribution E-audit (S&L/DA/2018/115) / Recrutement service manager / Commande dans le marché Smals / Attribution nettoyage locaux Finance Tower Bruxelles / Achat d'un appareil d'analyse bière et vin et 12 alcoomètres digitaux portables / Développement matériel e-audit / Attribution gardiennage locaux CAE Liège)
 - commande supplémentaire de 371 licences Arbutus
- Affaires étrangères :
 - neuf subsides facultatifs (Coalition mondiale contre la peine de mort : Tunisie AIM, DRC LPI, MALI HI siccom, Burundi CORD, Irak HALO Trust, Tchad MAG, Irak NRC, UA UNITAR Médiation)
 - achat d'un bâtiment (Résidence Marseille) et de deux véhicules blindés

- huit dossiers (Subvention aux Chambres de commerce / OVSE-CFE / OVSE-Open Skies / Contribution à UNSOS (Somalie) et EUISS / Subside au Centre d'art contemporain Wiels et Europalia International / Nouveaux groupes électrogènes à Bujumbura)
- Défense : dix dossiers (Acquisition de munitions / Exécution de travaux d'entretien et réparations sur les véhicules / Acquisition de coffres métalliques / Externalisation du service facilitaire FM / Construction entrepôt, parking fermé et viabilités pour maintenance véhicules / Construction bâtiment administratif, transformation bâtiment existant et construction local de garde / Travaux d'adaptation du parking / Acquisition du crypto KIV78 pour F-16 / Maintenance du logiciel VENICE et WINNER ainsi que les interventions supplémentaires)
- Sécurité et Intérieur :
 - approbation de la nouvelle convention cadre nucléaire et engagement des crédits sur le fonds nucléaire
 - 21 dossiers (Besoins non-récurrents et récurrents relatifs à la provision IDP terrorisme et radicalisme / Six dossiers d'acquisitions / Acquisition de munitions calibre 12, matériel de sport, licences Google Maps pour FOCUS @ GPI et tenues maître-chien / Subsidés HORECA / Acquisition de terminaux EUE / Mise à disposition de personnel externe spécialisé IT dans le cadre du projet européen SIUEV / Acquisition de l'application Firewalls dans la cadre du projet FOCUS / Acquisition et extension de l'infrastructure du système central dans le cadre du projet FOCUS / Dépannage et remorquage des véhicules de plus de 3.5 T / Acquisition de licences DBMS de type Inter Systems Caché (prolongation du marché) / Renouvellement des licences IRU / Acquisition de véhicules)
 - prolongation du marché concernant la procédure d'engagement pour un niveau A2 manager ICT à charge des crédits du personnel de la DG Centre de crise
- Energie : deux dossiers (Dotation Institut national des radioéléments pour le traitement de l'uranium enrichi - année 2019 / Subvention fonctionnement cellule de contact entre ITER et l'industrie - année 2019)
- Fonction publique : sept dossiers (Microsoft Premier Services / Mission de consultation organisation & governance / Commande PC fixes et laptops / Nouveau moteur salarial PersoPay / Projet PersoBIPay / Outil de gestion des évènements / Management de projets)
- Mobilité :
 - paiement des frais d'adhésion à ITS.be pour l'année 2019
 - dossier relatif au soutien au transport combiné et au trafic diffus pour la période
 - SPF Mobilité & Transport : consultance pour l'élaboration conceptuelle et l'implémentation d'un Business Continuity Plan
- Intégration sociale : octroi d'un subside relatif à l'intervention fédérale dans les garanties locatives

pour les CPAS et pour la participation et l'activation sociale pour les CPAS

- Agenda numérique :
 - publication du cahier des charges "Support à la réalisation de subvention des initiatives par la DG Transformation Digitale" qui assure la gestion du Digital Belgium Skills Fund (DBSF)
 - work package concernant la réalisation de modifications aux services eBox intitulés "Registered Letters in e-Box"
 - dossier concernant la mise à disposition d'un chef de projet pour le Projet eBox
 - sept paquets de travail concernant la commande de services visant au développement de composants compatibles jBOSS MyProfile par des experts jBOSS
 - deux paquets de travail concernant la commande de services visant au développement de composants compatibles jBOSS Digital Keys Security par des experts jBOSS

- Mer du Nord : contribution 2019 au "Paris memorandum of understanding on port state control"
- Economie :
 - quatre dossiers (Consultance projet BEST / Consultance enquêtes web XBRL / Redevance Plateau continental / un eGov SAS system engineer)
 - prolongation mission de consultance pour un développeur Système Windows-Sharepoint

- Simplification administrative : trois dossiers concernant la continuité de l'exécution des projets en cours, comme la modernisation et la numérisation de l'Etat civil, le programme only once et le bureau de mesure de l'ASA
- Personnes handicapées : procédure ouverte pour la représentation de l'Etat belge dans le cadre du contentieux de la DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Marché public dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Denis Ducarme, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution de 14 lots du marché public pour l'achat de denrées alimentaires en 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel et la garantie de l'aide alimentaire européenne.

Le programme d'aide alimentaire européen a été remplacé en 2013 par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), géré par le SPP Intégration sociale pendant la période de programmation 2014-2020. Dans le cadre de ce programme, la Belgique dispose de 73.821.504 euros pour la période 2014-2020 et doit fournir en outre un cofinancement d'au moins 15%. Depuis 2014, en complément du financement européen, le gouvernement fédéral a investi 16,5 millions d'euros dans l'achat de denrées alimentaires, ce qui est supérieur aux engagements pris auprès de la Commission européenne dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FEAD.

Les denrées alimentaires achetées sont réparties entre quelques 780 CPAS et organisations partenaires belges reconnues, chargées de leur distribution gratuite aux plus démunis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Introduction des éditeurs comme bénéficiaires de la rémunération pour copie privée

Sur proposition du ministre de l'Economie Wouter Beke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux éditeurs en matière de droit à rémunération pour copie privée.

Ce projet vise à adapter l'arrêté royal du 18 octobre 2013 relatif à la rémunération pour copie privée afin d'y refléter les modifications législatives apportées par la loi du 2 mai 2019 modifiant certaines dispositions du livre XI du Code de droit économique en matière de copie privée. Cette loi prévoit l'introduction des éditeurs comme bénéficiaires de la rémunération pour copie privée, pour la reproduction privée de leurs éditions, à côté des auteurs, des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Wouter Beke, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Augmentation de la cotisation annuelle pour l'European Forum of Deposit Insurers

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'augmentation de la cotisation annuelle pour l'European Forum of Deposit Insurers (EFDI).

L'EFDI est une organisation internationale à but non lucratif, dont le siège social se trouve en Belgique, et dont les membres sont des assureurs de dépôts européens, des institutions publiques ou privées. L'objectif de l'EFDI est de contribuer à la stabilité du système financier en encourageant la coopération européenne en matière de garantie des dépôts.

L'EFDI souhaite augmenter la cotisation annuelle de ses membres à partir de 2019. La cotisation annuelle pour l'adhésion à l'EFDI passe ainsi de 2.500 à 8.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Marché public pour la Défense : appui médical lors du déploiement militaire au Sahel ou en Afrique centrale

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la location d'une Emergency Response Capability pour l'appui médical lors du déploiement militaire belge au Sahel ou en Afrique centrale.

Il s'agit d'un marché public de services pluriannuel (2020-2023) qui sera passé via une procédure négociée sans publicité. Le marché concerne la location d'une Emergency Response Capability (Primary Health Care, Damage Control Resuscitation, Damage Control Surgery) pour l'appui médical lors du déploiement militaire belge au Sahel ou en Afrique centrale (initialement au Niger, en 2020).

Dans le cadre de l'opération New Nero (ONN), la Défense prévoit de déployer une Mobile Education and Training Team (METT) à Maradi au Niger à partir de septembre 2019. Cette mission devrait se poursuivre en 2020 et éventuellement après. Le déploiement militaire au Niger ou à un autre endroit dans le Sahel ou en Afrique centrale doit être appuyé qualitativement médicalement. L'appel temporaire à un prestataire de service médical externe civil pour l'Emergency Response Capability est la seule solution pour parcourir la chaîne médicale dans son ensemble pour ce déploiement militaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

Remplacement d'un membre du gouvernement fédéral dans divers comités

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le remplacement d'un membre du gouvernement fédéral dans divers comités.

Kris Peeters est remplacé par :

- Wouter Beke en tant que membre du gouvernement fédéral au sein du Comité de concertation
- Koen Geens en tant que membre du Comité de coopération Bruxelles
- Wouter Beke en tant que représentant du gouvernement fédéral au sein du Comité A

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Intervention de Finexpo dans deux demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition du ministre chargé du Commerce extérieur Wouter Beke, le Conseil des ministres a approuvé deux demandes de crédit à l'exportation pour le Guatemala.

Il s'agit de :

- un don pour la livraison d'un Ecosteryl 250
- un don pour première exportation d'un produit innovant par une PME dans le cadre d'un projet de livraison d'un Neo-Ecosteryl

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Wouter Beke, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique